



CHAMBRE DES DEPUTES
Entrée le:
04 FEV. 2015
882

Monsieur Mars DI Bartolomeo
Président de la Chambre des Députés

Luxembourg, le 4 février 2015

Monsieur le Président,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, nous souhaiterions poser une série de questions à Monsieur le Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et à Monsieur le Ministre de la Justice concernant les jeux de hasard.

Le Centre de prévention des toxicomanies a mené en février 2013 à la demande de divers ministères une enquête auprès des lycéens afin de connaître leur pratique des jeux de hasard. Cette enquête a révélé que les jeux les plus fréquentés étaient les jeux de grattage (71%). Les jeux de cartes, tels que le Poker (58,4%) furent également régulièrement cités, de même que Euro Millions (31,1%), les paris sportifs ou les pronostics (28%).

C'est dans ce contexte que nous aimerions poser les questions suivantes à Messieurs les Ministres :

- Quels sont les enseignements que Messieurs les Ministres ont tirés de cette enquête ? Quelles sont les mesures concrètes adoptées depuis lors ? Des campagnes de sensibilisation des élèves sont-elles prévues ? Messieurs les Ministres envisagent-ils d'interdire les jeux de hasard pour les mineurs en instaurant des sanctions pénales aux vendeurs de ces jeux ?
- Messieurs les Ministres ont-ils, le cas échéant, demandé que l'enquête menée en 2013 soit actualisée et approfondie ? Dans l'affirmative, quelles ont été les conclusions de cette nouvelle enquête ?
- Alors que le prix et l'accessibilité des jeux de hasard semblent expliquer l'attrait des jeunes pour ces jeux, quelles sont les mesures préconisées par Messieurs les Ministres pour inverser la tendance ?

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre parfaite considération.

Diane Adehm
Députée

Gilles Roth
Député